



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 065-216502260-20260629-20260042-DE



Séance du 29 juin 2026 à 18h

2026/042

Présents : VINCENT Gisèle, MARQUEZ Stéphanie, DUHAMEL Michel, CAZABAN Laetitia, Sébastien ABADIE, DE LUYCKER Diane, VERDIE Marie, ARRIZABALAGA Alexandre, ALMENDRO Serge, TRÉBUCQ Sandrine, MARTY-MAHE Ingrid, Yves CASTERA, ESPOUEY Jérôme, LHOSSEIN Bernard, Christine BOURDEAU, POUBLAN Jean-Damien, BOUHABEN Laurent

Absents : SOULÉ-PÉRÉ Philippe (donne procuration à Yves CASTERA), GUIRAUD Nathalie (procuration à Sébastien ABADIE), TOSON Régine (donne procuration à Gisèle VINCENT), Elisabeth BORDAT (donne procuration à Christine BOURDEAU), MADELAINE Jean-Christophe, ÉCORCHON Caroline

Elue secrétaire de séance : Diane DE LUYCKER

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 25 juin 2026

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Considérant que par arrêté en date du 5 juin 2026, Monsieur le Préfet a défini le nombre de jurés pour le département des Hautes-Pyrénées et que la commune d'Ibos, compte-tenu de sa population, se voit attribuer 2 jurés à tirer au sort à partir des listes électorales ;

Considérant que le conseil municipal d'Ibos doit tirer au sort, à partir des listes électorales, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté de répartition de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées et que les tirés au sort n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit ne pourront être retenus.

Considérant que le tirage au sort sera effectué d'une part par le doyen d'âge du conseil municipal et d'autre part par son benjamin, en se référant à la liste électorale à jour, comme suit :

- 1) L'ainé choisira une page parmi toute la liste ;
- 2) Le plus jeune, un numéro de ligne sur la page désignée.
- 3) Ce schéma sera répété 6 fois.

Le conseil municipal, après avoir procédé au tirage au sort prend acte de la liste préparatoire des jurés d'assises appelés à siéger en 2027 :

NOM Prénom	Date de naissance	Adresse
D'ABOVILLE Ambre	21/12/2003	2 rue du Plaçot – 65420 IBOS
BONNEU Emmanuelle	21/05/1969	32 rue du Souy – porte 11 – 65420 IBOS
CINTRAT Jean	06/06/1950	12 rue Brûlée – 65420 IBOS
DOERR Benjamin	13/03/1962	7 chemin de Biberné – 65420 IBOS
GOMEZ Fabienne	14/09/1964	19 rue de la Galète – 65420 IBOS
BORATON Jade	26/12/2002	34 rue du Bergos – 65420 IBOS

La présente délibération sera transmise au préfet des Hautes-Pyrénées et au greffe du tribunal judiciaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU soit par courrier, soit par l'application www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire de séance

Diane DE LUYCKER

Le Maire,

Gisèle VINCENT

